



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES
TRANSPORTS COLLECTIFS DE MONTEREAU
ET SES ENVIRONS**

COMITE SYNDICAL

Lundi 20 Juillet 2020

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour sera le suivant :

Elections des membres du bureau du SITCOME, pour le mandat 2020-2026.

- Election du Président
- Election du 1^{er} Vice-président
- Election du 2^{ème} Vice-président
- Election du 3^{ème} Vice-président
- Election du secrétaire
- Indemnités de fonctions allouées
- Délégations données au Président
- Questions diverses

L'an deux mil vingt, le 20 juillet 2020, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Marolles sur Seine, sous la présidence de M. Jean-Marie ALBOUY, Président sortant, afin d'effectuer l'appel, puis confie la présidence à la doyenne de la séance, Mme DALBART.

Monsieur ALBOUY :

Bonjour à tous. Je vous remercie à tous et à toutes, de vous être déplacés, aussi nombreux, et malgré les circonstances de cette pandémie et des règles sanitaires strictes que nous devons observer.

Vous le savez, je ferai l'appel de ce comité syndical pour la dernière fois, ce soir, puis je relayerai ma place à Mme DALBART, la doyenne de cette séance.

Je me suis battu avec notre partenaire, TRANSDEV INTERVAL, sur notre réseau de bus SiYonne, afin de maintenir notre réseau comme une entité entière, sur leur carte géographique et sans le regrouper avec d'autres réseaux comme ils l'ont fait pour les réseaux de Morêt sur Loing, Nemours et Fontainebleau ; ils ont donc laissé, de leurs propres termes, notre « patate » entière, le réseau SiYonne desservant le canton de Montereau et de ses environs.

Vous devrez, renégocier, ou en tout cas affiner, le financement des services de TAD.

En effet, L'IDFM, le syndicat des transports en Île-de-France, Île-de-France mobilité, commence à lancer les appels d'offres afin de redistribuer les réseaux.

Ils sont également en pourparlers pour rediscuter le financement des réseaux et de leur participation auprès des partenaires transporteurs.

L'IDFM a profité du confinement pour nous imposer des règles plus strictes sur le TAD sans toutefois augmenter leur participation, et nous a rajouté des obligations, sans toutefois revoir leur participation financière, et qui sont donc des choses à devoir régler extrêmement rapidement, puisque ce transport à la demande va intégrer l'année prochaine l'appel d'offres.

Ce nouveau mandat vous verra également régler le dossier de la maison de la mobilité, et qui a été arrêté là aussi à la suite du COVID 19, mais également dus aux aléas de la SNCF qui est un voisin très compliqué.

Vous avez donc de belles missions devant vous.

En ce qui me concerne, pendant 25 ans elles ont été très épanouissantes, elles prennent beaucoup de temps, elles prennent du temps parce que notamment les choses ont changé... il y a 25 ans les choses qui se faisaient ne se font plus aujourd'hui, nous sommes inondés par la bureaucratie notamment celle d'Île-de-France mobilité. Et pour les anciens, vous le savez, lorsque nous nous déplaçons nous y allons toujours avec le sourire mais également avec le couteau entre les dents... car sinon ils ont vite fait de vous ratiboiser le peu que vous aviez déjà pu obtenir les fois précédentes.

Sur ce, je vais faire l'appel pour vous installer et après, je laisserai la parole à la doyenne.

Sont présents :

Barbey : M. Daniel VILLETTE ; Blennes : Mme Stéphanie PRISE' et M. Laurent YONNET ; La Brosse-Montceaux : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; Cannes-Ecluse : M. Philippe SMORAG et M. Michel MARTI ; Chevry en Sereine : Mme Colette FABRY et Mme Muriel PLANADE ; Courcelles-en-Bassée : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; Echouboulains : M. Hervé PRONOST ; Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Laurent DELALANDRE ; Forges : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN et M. Jean-Claude GALLOIS ; Laval en Brie : Mme Geneviève DALBARD MERCIER et M. Patrick CHON ; Marolles-sur-Seine : Mme Michèle HONDERLIK et M. Michel DALIBON ; Misy-sur-Yonne : Mme Michèle BIROST et M. Sébastien BORG ; Montereau-Fault-Yonne : M. Sofiane REGUIG et M. Philippe STUTZ ; Montmachoux : M. Patrick JACQUES et M. Bernard CRETON ; Noisy-Rudignon : Mme Chantal BELLLOT ; Saint Germain Laval : Mme Djamila GITTON et M. Christophe FAGIS ; Salins : M. Jacky PEPIN et M. Maurice FOURNIER ; Thoury-Férottes : Mme Djamila AMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ ; Varennes-sur-Seine : Mme Stéphanie LESELLIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET ayant donné pouvoir à M. Michel DALIBON ; Echouboulains : M. Mathias VIGIER ayant donné pouvoir à M. Damien BUZZI.

Absents excusés :

Noisy-Rudignon : Mme Natacha FLORES ; Varennes-sur-Seine : M. Jacky MEUNIER.

L'appel ayant été effectué, le président sortant Monsieur Jean-Marie Albouy laisse donc la place à Madame Dalbard ; doyenne de cette séance et des membres du comité, et va s'installer dans le fond de la salle, afin de suivre les élections comme invité.

Madame DALBARD :

Je vais donc avoir le plaisir et l'avantage de présider cette séance pour la première fois.

L'élection se fera à bulletin secret, pour cela vous avez devant vous des bulletins et un stylo, vous ne devez mentionner que le nom et le prénom de votre candidat, aucune autre inscription ne devant être faite, car sinon le bulletin sera un bulletin nul.

Nous allons donc commencer par élire le Président.

Je demande donc à chaque candidat de se manifester.

Monsieur Damien BUZZI lève la main et se présente comme candidat au poste de Président du SITCOME.

Monsieur Sofiane REGUIG :

Je voudrais poser juste une petite question avant de passer aux élections du président.

Comme vous pouvez le voir, nous sommes tous nouveaux dans ce syndicat, pour les élus de la commune de Montereau et nous aimerions poser quelques questions avant de passer aux élections.

Madame Geneviève DALBARD :

Je vous en prie, Monsieur, posez vos questions.

Monsieur Sofiane REGUIG :

Nous aimerions savoir en premiers lieux quelles sont les montants des cotisations des communes ; savoir également le rôle de chaque commune ; savoir comment la présidence s'est organisée en sachant qu'il y a déjà eu des tractations politiques qui ont été faites, pour les postes de président et de vice-présidents, en sachant que Montereau a toujours joué un rôle très important au sein de ce syndicat puisque ayant la présidence, Jean-Marie l'ayant rappelé puisque ayant la présidence depuis plus de 25 ans ; savoir quel rôle on va nous donner et quel rôle on va avoir dans ce syndicat ?

Madame Geneviève DALBARD interrompt la séance avec une suspension de séance et donne la parole à Sandrine Schmitt la directrice générale des services du SITCOME.

Madame Sandrine SCHMITT :

Ainsi pour résumer vos propos, votre première question était de demander quelle était la cotisation de chaque commune au sein de notre syndicat. D'ici la fin de la semaine, ayant été contactée par le chef de cabinet de Monsieur le Maire de Montereau Fault Yonne, je communiquerai l'ensemble des documents que ce soient les budgets 2020, les comptes administratifs 2019 de tous nos dossiers comptables, ou bien encore le rapport d'activité de l'année 2019 afin de vous permettre de vous familiariser avec les documents administratifs du SITCOME. Également, je vous communiquerai la constitution des délégués par commune du syndicat, et les statuts du syndicat.

Monsieur Philippe STUTZ :

Pour le principe, nous voulions savoir si la participation était proratisée en fonction du nombre d'habitants ?

Madame Sandrine SCHMITT :

Monsieur, la participation des communes n'est pas complètement calculée sur le nombre d'habitants pour chaque commune ; il s'avère que nous avons une règle de répartition qui calcule de 2 manières différentes les charges du syndicat en fonction de leur nature.

Nous avons d'abord les charges d'exploitation qui ne sont ni plus ni moins que la cotisation au réseau de bus que nous versons au transporteur. Cette dernière est répartie d'une part à 50 % en fonction du nombre d'habitants mais également d'autre part à 50 % en fonction du nombre de fréquences établies c'est-à-dire en fonction du nombre de passages du bus sur votre commune et en fonction du nombre d'arrêts.

Puis nous avons les charges d'administration, qui regroupent entre autres les frais généraux du SITCOME ainsi que les charges liées au TAD SiYonne, ces dernières sont réparties uniquement en fonction du nombre d'habitants par commune, l'addition de ces 2 sommes générant le montant de la participation pour chaque commune au SITCOME de chacune d'entre elles.

En effet, certaines communes ne sont pas desservies par une ligne régulière de bus du réseau SiYonne, nous ne pouvons donc pas les faire cotiser car n'ayant pas de rendus de services, sur la commune.

Monsieur Philippe STUTZ :

Donc si je comprends bien Montereau est la commune qui a la plus grosse contribution ?

Madame Sandrine SCHMITT :

Tout à fait, Monsieur, la commune de Montereau cotise à hauteur d'environ 50 %, car ayant le plus de nombre de dessertes de bus mais également d'habitants.

Concernant les élections, chaque candidat désirant être président se présente ce soir parmi vous.

Concernant d'éventuelles tractations politiques, il est interdit de faire des pré-élections ; et si cela avait été le cas ce serait un délit d'initié. Chaque candidat doit se présenter ce soir et décliner son identité, que ce soit sur un poste de président ou de vice-présidents. Mais il n'est pas interdit aux candidats, de faire campagne ;

Chaque élu devra voter ce soir en fonction de ses convictions pour le candidat qu'il aura choisi...

Vous pouvez parfaitement vous présenter, aux postes qui vous conviendront pour être candidat, et après charge à chaque élu dans la salle de voter en son âme et conscience pour son candidat.

Je me permets de compléter les propos de Madame Dalbard. Vous devez donc inscrire sur les petits coupons devant vous le nom et/ou le prénom de votre candidat, avec des stylos ayant pour tout le monde la même couleur d'encre, vous ne devez pas faire de ratures, ni de petits dessins ou tout autre écrit car le bulletin serait considéré comme nul, et si vous n'écrivez rien ce seront des bulletins blancs.

Nous allons effectuer un 1^{er} tour ; une fois que tous les candidats se seront manifestés, vous écrirez le nom du candidat que vous avez choisi, et je passerai devant vous pour ramasser l'ensemble des coupons, à l'aide de ma petite boîte en carton.

Une fois le tour effectué et tous les bulletins relevés, nous les déposerons et les sortirons de la boîte avec Madame Gitton, notre benjamine de séance. Ensuite nous dépouillerons les bulletins et annonceront à haute voix les résultats. Si au 1^{er} tour il n'y a pas de majorité absolue, c'est-à-dire 50 % des présents et des 2 pouvoirs plus 1 voix, nous devons faire un 2^e tour, si nous n'avons toujours pas de majorité absolue, nous effectuerons un 3^e tour qui définira le résultat avec une majorité relative.

Monsieur ai-je bien répondu à toutes vos questions ?

Monsieur Philippe STUTZ :

Oui, oui, merci beaucoup.

Madame Geneviève DALBARD stoppe la suspension de séance et reprend la parole.

Madame Geneviève DALBARD :

Ainsi, je reprends la gouvernance de cette séance.

✓ Election du Président

Mme DALBART MERCIER, élue titulaire de la commune de Laval en Brie, en sa qualité de doyenne d'âge des délégués titulaires formant ce comité syndical, rappelle que conformément aux statuts du Syndicat et Code Général de Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder, sans plus attendre, à l'élection du président du Syndicat.

Mme la Présidente de séance fait appel aux candidats et ouvre la procédure électorale en constituant le bureau de vote. Sur la base de la liste électorale et de la fiche d'émargement, établies pour la circonstance, Mme la Présidente ouvre le premier tour de scrutin, dont le dépouillement est effectué devant les électeurs présents ; Mme Djamila GITTON, benjamine de séance, assurant les fonctions de secrétaire de bureau.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

Mme La Présidente détaille la procédure de vote :

Le(a) Président(e) est élu(e) au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours (50% + 1 voix) et à la majorité simple relative (le nombre le plus important) au troisième tour).

M. Sofiane REGUIG représentant la commune de Montereau Fault-Yonne dépose sa candidature.

M. Damien BUZZI représentant la commune de Forges dépose sa candidature.

Monsieur Damien BUZZI :

Sofiane, puisque nous sommes deux à proposer notre candidature au poste de président, je te propose que chacun de nous se présente.

Je m'appelle Damien Buzzi, j'étais vice-président à la précédente mandature, j'ai donc travaillé sous la présidence de Jean-Marie Albouy entre 2014 et 2020, avec Michel Dalibon et Jean-Jacques Bernard.

Je vous propose ce soir une continuité d'action, forte d'une expérience et d'une connaissance des dossiers, je pense que Jean-Marie avait une connaissance extrême de ce syndicat après 25 ans de présidence, il avait acquis des compétences énormes, nous l'avons épaulé pendant 6 ans, et ma position aujourd'hui c'est de faire dans la continuité de ce qui a pu être entrepris.

Le SITCOME est une instance importante, et notre objectif commun est la mobilité pour nos administrés, et c'est donc la raison pour laquelle je candidate à ce poste de président.

Monsieur Sofiane REGUIG :

Je me présente, je m'appelle Sofiane REGUIG, je suis adjoint aux sports et à la vie associative à Montereau, je n'ai pas l'expérience de ce syndicat mais justement, je voudrais apprendre. Montereau est la plus grosse commune, la ligne A de bus est également la plus importante, et voilà donc pourquoi j'ai décidé de représenter Montereau dans ce syndicat comme cela a toujours été le cas avec Jean-Marie, et je pense que représentant la commune de Montereau j'ai parfaitement ma place en tant que président de ce syndicat. Merci en tout cas.

Madame Geneviève DALBARD :

Est-ce que nous avons d'autres candidats ?

Si plus personne ne propose sa candidature, nous allons donc passer au vote du président.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement40
- Nombre de votants.....38
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....38
- Nombre de bulletins blancs et nuls 2
 - ✓ Suffrages exprimés..... 38
 - ✓ Majorité absolue..... 20

Les candidats ont obtenu :

- M. Sofiane REGUIG 3 voix
- M. Damien BUZZI 33 voix
- Bulletins blancs..... 1 bulletin
- Bulletins nuls..... 1 bulletin

Madame Geneviève DALBARD :

Monsieur BUZZI est largement élu avec une majorité absolue.

...Applaudissements dans la salle...

M. Damien BUZZI ayant obtenu la majorité des suffrages valablement exprimés au premier tour de scrutin, est déclaré « élu » Président du Syndicat par Mme DALBART MERCIER, doyenne d'âge des délégués titulaires formant ce comité syndical, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Monsieur Damien BUZZI :

Merci, merci à tous pour vos votes, ceci est un vote qui prône la continuité. Dans les mois à venir, nous allons avoir beaucoup de travail, et il est important de s'appuyer sur des personnes et une connaissance des dossiers, et je voudrais rebondir également sur ce que le délégué de Montereau demandait tout à

l'heure. Comme le proposait tout à l'heure l'élu de Montereau, je vous propose dès notre prochaine réunion de commencer chaque comité syndical à la rentrée en septembre, en vous communiquant les tronc d'information sur les dossiers qui sont traités au sein du SITCOME.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, la mobilité de nos administrés est très importante, vitale même pour certains, et il me semble essentiel pour ceux qui viennent d'arriver et pour ceux qui sont là-haut aussi depuis quelques années, que chacun est un niveau d'information suffisamment minimum, pour bien maîtriser les dossiers que nous allons traiter ensemble.

Un président, c'est un chef de file mais un président sans ses vice-présidents, c'est pour ce dernier très compliqué d'œuvré et il lui devient difficile d'œuvrer dans tous les dossiers présentés.

Aussi, je vous propose d'élire les vice-présidents, chargés de leurs lourdes tâches.

✓ **Election du 1^{er} Vice-président**

M. Le Président rappelle que conformément aux statuts du Syndicat et Code Général de Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder, sans plus attendre et par la même procédure de vote que celle du Président, à l'élection du(de la) Premier(e) Vice-président(e), élu(e) au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours (50% + 1 voix) et à la majorité simple relative (le nombre le plus important) au troisième tour).

Le(a) 1^{er} Vice-Président(e) est délégué(e) dans les fonctions intéressant tous les actes relatifs aux finances, à l'Administration Générale et à la gestion du personnel.

M. Le Président fait appel aux candidats et ouvre la procédure électorale en constituant le bureau de vote. Sur la base de la liste électorale et de la fiche d'émargement, établies pour la circonstance, M. le Président ouvre le premier tour de scrutin, dont le dépouillement est effectué devant les électeurs présents ; Mme Djamil GITTON, benjamine de séance, assurant les fonctions de secrétaire de bureau.

M. Michel DALIBON représentant la commune de Marolles sur Seine, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Philippe STUTZ représentant la commune de Montereau Fault-Yonne, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Philippe STUTZ :

Je me présente dans la continuité de ce que disait Sofiane, et de la volonté de Montereau de s'inscrire dans l'exécutif du SITCOME, et bien évidemment personnellement pour mon intérêt des transports.

Je trouve que dans cette période difficile, le transport en commun a encore plus sa place, et qu'il est appréciable de pouvoir se déplacer facilement, économiquement et pouvoir se rendre en ville et inversement pouvoir profiter de la campagne.

M. Michel DALIBON :

Bonjour, certains d'entre vous me connaissent, je m'appelle Michel Dalibon, je suis élu à la commune de Marolles depuis 1983, 37 ans exactement, et au sein des syndicats des transports depuis 1995, donc comme Jean-Marie. J'ai été élu secrétaire au premier mandat, et je suis depuis premier vice-président chargé des finances et de l'administration générale et du personnel. J'ai suivi de très très près tout ce qui a été entrepris par le SITCOME notamment les services que l'on a voulu développer avec Jean-Marie Albouy et en particulier le TAD. Mais il n'y a pas que le TAD, car nous avons essayé pendant quelques années la livraison de courses à domicile, on a également essayé d'emmener des jeunes en boîte de nuit pour éviter tous les accidents que l'on peut connaître chez les jeunes ; cela n'a pas été un fiasco mais nous n'avons pas retrouvé l'intérêt que l'on attendait pour ce service ; on a toujours essayé de développer le service pour le bien de la population pour les jeunes et moins jeunes ; je vous parlais du TAD et on a obtenu la labellisation très récemment, c'est-à-dire depuis le mois de février grâce aux démarches que nous avons entreprises avec Jean-Marie et Damien auprès d'Île-de-France mobilité. Nous avons obtenu aussi des subventions pour notre maison de la mobilité qui malheureusement patine un petit peu au niveau du démarrage des travaux, mais nous avons les subventions pour cette maison

de la mobilité de l'État et de l'Île-de-France mobilité. Ce sont des dossiers que j'ai parfaitement maîtrisés et je pense que je suis à même de continuer la vice-présidence que j'occupais jusqu'à présent.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement40
- Nombre de votants.....38
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....38
- Nombre de bulletins blancs et nuls 0
 - ✓ Suffrages exprimés..... 38
 - ✓ Majorité absolue..... 20

Les candidats ont obtenu :

- M. Michel DALIBON 33 voix
- M. Philippe STUTZ 5 voix
- Bulletins blancs..... 0 bulletin
- Bulletins nuls..... 0 bulletin

M. Michel DALIBON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au premier tour de scrutin, est déclaré « élu » 1^{er} Vice-Président du Syndicat par M. Damien BUZZI, Président de ce comité syndical, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

M. Michel DALIBON :

Je vous remercie et je m'efforcerai de mener à bien mes missions comme je l'ai toujours fait jusqu'à présent, toutes les actions qui ont été engagées afin que chacune aboutisse, notamment la maison de la mobilité car c'est quelque chose qui me tient beaucoup à cœur, nous avons beaucoup de soucis avec la SNCF ; c'est pas encore terminé ; et nous aurons également le grand chantier de la passation du TAD dans l'appel d'offres, qui sera lancée prochainement par l'IDFM puisque le TAD sera inclus dans l'appel d'offres avec les lignes régulières. Ce sont donc deux grands chantiers qui nous attendent pour lesquels nous allons œuvrer. Merci à tous.

✓ Election du 2^{ème} Vice-président

Monsieur Damien BUZZI :

Nous allons donc passer à l'élection du deuxième vice-président.

Dans les documents qui vous ont été remis par la directrice générale du SITCOME, Sandrine Schmitt, un certain nombre de délégations sur le poste de deuxième vice-président, vont être quelque peu modifiées.

Il est logique lorsqu'un élu est mis en place qu'il est une certaine vision de l'organisation qu'il veuille mettre en place, et en tout cas des idées légèrement différentes de son prédécesseur même si nous sommes dans une continuité d'action, et je vous propose donc de modifier les charges de ce deuxième vice-président.

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

Vous allez donc modifier les délégations du poste de deuxième vice-président ?

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

Quel est le sujet de la troisième délégation ?

Monsieur Damien BUZZI :

La communication, tout ce qui est en lien avec les affiches, la gazette et les réclamations des usagers. Également, je désire que le troisième vice-président aille dans les bus, j'ai envie de dire une présence dans les bus simplement pour vérifier le bon fonctionnement, les conditions et la réalité sur le terrain. Je veux un homme de terrain qui pourra aller dans les bus.

M. Le Président rappelle que conformément aux statuts du Syndicat et Code Général de Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder, sans plus attendre et par la même procédure de vote que celle du 1^{er} Vice-Président, à l'élection du(de la) Deuxième Vice-président(e), élu(e) au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours (50% + 1 voix) et à la majorité simple relative (le nombre le plus important) au troisième tour).

Le(a) 2^{ème} Vice-Président(e) est délégué(e) dans les fonctions intéressant tous les actes relatifs au suivi et à la gestion des dessertes du TAD, des lignes régulières et de tous les services annexes, et des relations avec les communes

M. Le Président fait appel aux candidats et ouvre la procédure électorale en constituant le bureau de vote. Sur la base de la liste électorale et de la fiche d'émargement, établies pour la circonstance, M. le Président ouvre le premier tour de scrutin, dont le dépouillement est effectué devant les électeurs présents ; Mme Djamila GITTON, benjamine de séance, assurant les fonctions de secrétaire de bureau.

Mme Stéphanie PRISE' représentant la commune de Blennes, déléguée titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jean-Jacques BERNARD représentant la commune d'Esmans, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Alain DEMELUN représentant la commune de la Brosse Montceaux, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Philippe STUTZ représentant la commune de Montereau Fault-Yonne, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Michel MARTI représentant la commune de Cannes Ecluse, délégué Suppléant du Syndicat, dépose sa candidature.

Mme Stéphanie PRISE' :

Je ne sais pas ce que vont vouloir dire les candidats mais moi je suis première adjointe à Blennes. Je découvre le transport à la demande, c'est un transport qui démarre mais qui n'est pas totalement au point, et donc dans ce contexte-là mais également dans les délégations que vous avez citées, sur cette vice-présidente, pour le coût je suis particulièrement intéressée, car j'ai échangé des mails avec la direction, et c'est très important pour une petite commune. Voilà, c'est pour cela que je me présente à ce poste de vice-président.

M. Michel MARTI :

Bonsoir à tous, je vais essayer de parler correctement dans le micro, il n'était pas prévu que je présente ma candidature, mais à l'écoute du contenu de ce nouveau poste, je suis intéressé. Je suis nouvellement élu...

Mme Stéphanie PRISE' :

...Excusez-moi je vois que vous êtes suppléant, est-il possible pour un suppléant de se présenter sur un poste de vice-président ?

...

Monsieur Damien BUZZI :

Le candidat titulaire peut présenter sa candidature mais malheureusement le suppléant ne le peut pas. Vous ne pouvez donc pas poser votre candidature. J'en suis désolé.

M. Michel MARTI :

Je ne savais pas, je retire donc ma candidature.

M. Philippe STUTZ :

Comme nous vous l'avons indiqué à plusieurs reprises, la ville de Montereau veut prendre ses responsabilités, nous avons la ligne A qui est la ligne la plus importante du réseau de bus, et la plus rentable aussi sur l'ensemble des lignes ; voilà dans un premier temps, mais également, nous voudrions apporter notre contribution dans les relations avec les communes. Montereau est une commune centrale, et nous aurions apprécié pouvoir parler avec les communes.

M. Alain DEMELUN :

Bonjour, je me présente, je suis Alain DEMELUN, maire de la commune de la brosse Montceaux et je suis au SITCOME depuis ses débuts, et le fonctionnement du SITCOME n'a plus aucun secret pour moi. J'en connais parfaitement les rouages et son organisation.

Monsieur Jean-Jacques BERNARD :

Bonjour, je m'appelle Jean-Jacques Bernard et je suis maire à Esmans. Je suis élu depuis 1995, réélu en 2001 et élu au SITCOME depuis 2008. En 2014, les élus m'ont confié le poste de vice-président au SITCOME, en charge du développement du TAD, et du développement du territoire du syndicat. Cela fait donc six ans que je suis élu au sein du bureau avec les collègues, afin de développer ce syndicat et ses activités ; nous avons quelques communes qui sont nouvelles adhérentes au sein du SITCOME, nous sommes passés de 13 communes au début du mandat à 20 communes en fin de mandat, mais également le développement du TAD qui s'est accru de façon très importante, et sa labellisation depuis également quelques mois. Je présente ma candidature, bien évidemment pour poursuivre ces développements et ces activités au sein du syndicat, et je m'engage à relever tous les challenges qui se présenteront devant nous, et de tout mettre en œuvre afin de permettre et continuer leur développement.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

➤ Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement	40
➤ Nombre de votants.....	38
➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	38
➤ Nombre de bulletins blancs et nuls	0
✓ Suffrages exprimés.....	38
✓ Majorité absolue.....	20

Les candidats ont obtenu :

➤ Mme Stéphanie PRISE'	7 voix
➤ M. Jean-Jacques BERNARD	11 voix
➤ M. Alain DEMELUN	16 voix
➤ M. Philippe STUTZ	4 voix
➤ Bulletins blancs.....	0 bulletin
➤ Bulletins nuls.....	0 bulletin

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin.

Mme Stéphanie PRISE' :

Excusez-moi, je voudrais rajouter quelque chose avant que l'on fasse un deuxième tour. Je suis effectivement nouvelle dans ce syndicat mais par-contre, j'ai été élue au transport dans l'ancien syndicat

dont Blennes faisait partie, l'ancienne communauté de communes du bocage Gâtinais, et j'ai donc une expérience dans le TAD et dans les transports.

Monsieur Damien BUZZI :

Nous vous remercions pour cette précision, nous notons.

M. le Président ouvre le deuxième tour de scrutin, dont le dépouillement est effectué devant les électeurs présents ; Mme Djamila GITTON, benjamine de séance, assurant les fonctions de secrétaire de bureau.

Mme Stéphanie PRISE' représentant la commune de Blennes, déléguée titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jean-Jacques BERNARD représentant la commune d'Esmans, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Alain DEMELUN représentant la commune de la Brosse Montceaux, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Philippe STUTZ représentant la commune de Montereau Fault-Yonne, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

Mme Stéphanie PRISE' :

Excusez-moi, je voudrais savoir s'il est possible pour Monsieur Jean-Jacques BERNARD et Monsieur Alain DEMELUN de nous en dire un peu plus sur les motifs de leur candidature ? J'ai bien entendu la position de Monsieur STUTZ de prendre sa place par rapport à la ville de Montereau, et Monsieur BERNARD, je ne vous ai pas entendu et je ne vous ai pas écouté...

M. Damien BUZZI :

Alain est-ce que tu veux redire un mot ?

M. Alain DEMELUN :

Je vous l'ai dit, je suis au SITCOME depuis sa création, j'ai toujours participé à toutes les réunions, j'ai même représenté le président dans certaines actions qui étaient menées contre lui, et j'ai une parfaite connaissance de tous les dossiers.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

Le deuxième tour de scrutin donne le résultat suivant :

➤ Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement	40
➤ Nombre de votants.....	38
➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	38
➤ Nombre de bulletins blancs et nuls	0
✓ Suffrages exprimés.....	38
✓ Majorité absolue.....	20

Les candidats ont obtenu :

➤ Mme Stéphanie PRISE'	9 voix
➤ M. Jean-Jacques BERNARD	9 voix
➤ M. Alain DEMELUN	18 voix
➤ M. Philippe STUTZ	2 voix
➤ Bulletins blancs.....	0 bulletin
➤ Bulletins nuls.....	0 bulletin

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au deuxième tour, il est nécessaire de procéder à un troisième tour de scrutin.

M. Philippe STUTZ :

Constatant que je n'ai aucune voix, nous avons bien compris que vous ne désirez pas avoir d'élus de la ville de Montereau siégeant au bureau du SITCOME et ce malgré notre participation financière, je ne désire pas me représenter pour un 3^e tour.

Mme Stéphanie PRISE' représentant la commune de Blennes, déléguée titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jean-Jacques BERNARD représentant la commune d'Esmans, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Alain DEMELUN représentant la commune de la Brosse Montceaux, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

Le deuxième tour de scrutin donne le résultat suivant :

➤ Nombre d'inscrits sur la liste d'émergement	40
➤ Nombre de votants.....	38
➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	38
➤ Nombre de bulletins blancs et nuls	0
✓ Suffrages exprimés.....	38
✓ Majorité absolue.....	20

Les candidats ont obtenu :

➤ Mme Stéphanie PRISE'	11 voix
➤ M. Jean-Jacques BERNARD	5 voix
➤ M. Alain DEMELUN	22 voix
➤ Bulletins blancs.....	0 bulletin
➤ Bulletins nuls.....	0 bulletin

M. Alain DEMELUN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au troisième tour de scrutin, est déclaré « élu » 2^{ème} Vice-Président du Syndicat par M. Damien BUZZI, Président de ce comité syndical, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Applaudissements dans la salle...

✓ Election du 3^{ème} Vice-président

M. Damien BUZZI :

Concernant ce troisième poste de vice-président, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, ce poste est relatif à la communication, à la gazette, à la foire et les autres manifestations ainsi que la gestion des réclamations des usagers mais également avec une présence physique ponctuelle dans les bus. Je veux que l'élu en charge de ce troisième poste aille à la rencontre des usagers.

M. Le Président rappelle que conformément aux statuts du Syndicat et Code Général de Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder, sans plus attendre et par la même procédure de vote que celle du 2^{ème} Vice-Président, à l'élection du(de la) Troisième Vice-président(e), élu(e) au scrutin secret, uninominal, à trois tours (élection à la majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours (50% + 1 voix) et à la majorité simple relative (le nombre le plus important) au troisième tour).

Le(a) 3^{ème} Vice-Président(e) est délégué(e) dans les fonctions intéressant tous les actes relatifs à la Communication (affiches, gazette, foires, expositions et manifestations diverses), ainsi que les réclamations des usagers avec présence ponctuelle dans les bus.

M. Le Président fait appel aux candidats et ouvre la procédure électorale en constituant le bureau de vote.

Mme Adeline BOUSSAC représentant la commune de Forges, déléguée titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jean-Jacques BERNARD représentant la commune d'Esmans, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jean-Claude GALLOIS représentant la commune de la Grande Paroisse, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Philippe STUTZ représentant la commune de Montereau Fault-Yonne, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jacky PEPIN représentant la commune de Salins, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

M. Damien BUZZI :

Est-ce que chaque candidat peut prendre la parole afin de nous indiquer ses motivations ?

M. Jean-Claude GALLOIS :

Bonjour à tous, je suis élu de la Grande paroisse...

Mme Stéphanie PRISE' :

...Est-ce que vous pouvez vous lever s'il vous plaît ? Et parler plus fort et nous présenter votre carte avec votre nom ?...

M. Jean-Claude GALLOIS :

... Je suis donc élu de la Grande Paroisse, simple conseiller municipal en charge de la sécurité, je n'ai pas d'autres mandats que celui-là et je suis donc relativement disponible. Je propose donc de mettre cette disponibilité au service du syndicat. J'ai 72 ans, je ne suis pas tout jeune mais pour le moment le COVID m'a épargné, je tiens à signaler que je suis un ancien de l'éducation nationale, que la partie communication m'intéresse et je peux également si nécessaire aller dans les bus. Voilà je vous remercie.

M. Jacky PEPIN :

Je suis élu 1^{er} adjoint à la commune de Salins, je suis très disponible et les tâches qui me sont confiées, comme par exemple le vélo et les pistes cyclables j'y suis souvent, et pour la communication je serai toujours là, je suis très disponible, avec tout le travail qui a été fait jusqu'à maintenant et dans la continuité.

Mme Adeline BOUSSAC :

Bonjour, je suis nouvelle conseillère municipale sur la commune de Forges, st complètement investie dans cette nouvelle fonction, d'autre part je suis très impliquée dans les transports en commun parce que j'ai des adolescents à la maison et je me rends compte des difficultés que peuvent avoir les jeunes. D'un point de vue personnel, habitant à Forges, mais également de manière général, je suis complètement axée sur la communication de par mon métier, car ayant un métier en relation avec le public, j'ai eu la chance de pouvoir travailler avec des professionnels de la santé, la disponibilité je l'ai car j'ai la possibilité de pouvoir travailler chez moi. Je pense avoir cette appétence pour ce poste et en tout cas, j'ai envie de m'investir dans ce service.

M. Philippe STUTZ :

Je suis candidat à ce poste, car il faut donner ce poste à un homme de terrain ; ce que je suis ; et quant à la centralité de Montereau que ce soit la gare routière, avec le départ de la majorité des lignes ou au plateau de Surville, pour le départ de la ligne A de bus, qui est problématique, me donne envie de

m'impliquer. Quant au volet de la communication, c'est pareil, c'est un sujet qui m'intéresse, qui est important, et pour lequel il a déjà été fait un gros effort surtout avec les services annexes, et que je souhaiterais développer. Voilà, Merci.

M. Jean-Jacques BERNARD :

Je vous ai dit ce que j'avais fait sur le mandat précédent, au sein du SITCOME, il est sûr que la communication ne faisait pas partie de mes attributions mais maintenant, le fait d'avoir un nouveau mandat avec des perspectives qui évoluent, cela est très intéressant, et je suis assez motivé pour ces nouvelles fonctions, en termes de temps effectivement je suis maire mais je ne suis pas Vice- président de communauté de communes, et j'ai donc bien plus de temps à accorder aux tâches du syndicat...

Mme Stéphanie PRISE' :

... s'il vous plaît Monsieur nous n'entendons rien il y a un énorme grésillement, est-ce que vous pourriez répéter...

M. Michel DALIBON :

Cela doit venir du micro, effectivement, nous ne comprenons pas, nous allons essayer de changer de micro...

M. Jean-Jacques BERNARD :

... est-ce que vous m'entendez mieux ? J'expliquais que je m'étais présenté sur le poste de deuxième président afin de poursuivre et en restant dans la continuité des actions qui étaient les miennes au sein du SITCOME, et si je me présente sur ce troisième poste de vice-président, c'est surtout pour continuer à gérer les activités du SITCOME, nous avons vraiment des projets très intéressants en termes d'évolution dans les transports autant dans le cadre des nouvelles technologies et des nouveaux modes de transport, qu'il faut développer. Rien que pour cela, nous allons avoir besoin d'étendre la communication, c'est donc pour cela qu'il est intéressant de pouvoir communiquer, et de pouvoir présenter l'avenir du syndicat à travers la vulgarisation de ses activités. Je répondais également sur la partie temps disponible, car si je suis maire de ma commune, je ne suis pas vice-président de la communauté de communes et je n'ai pas de charges de ce côté-là ; ce qui va me laisser beaucoup de temps disponible pour m'occuper de ces activités de communication au sein du SITCOME. Voilà, je peux répondre à d'autres questions si nécessaire...

Sur la base de la liste électorale et de la fiche d'émargement, établies pour la circonstance, M. le Président ouvre le premier tour de scrutin, dont le dépouillement est effectué devant les électeurs présents ; Mme Djamila GITTON, benjamine de séance, assurant les fonctions de secrétaire de bureau.

Le premier tour de scrutin donne le résultat suivant :

➤ Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement	40
➤ Nombre de votants.....	38
➤ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	38
➤ Nombre de bulletins blancs et nuls	0
✓ Suffrages exprimés.....	38
✓ Majorité absolue.....	20

Les candidats ont obtenu :

➤ Mme Adeline BOUSSAC	19 voix
➤ M. Jean-Jacques BERNARD	9 voix
➤ M. Jean-Claude GALLOIS	4 voix
➤ M. Philippe STUTZ	3 voix
➤ M. Jacky PEPIN	3 voix
➤ Bulletins blancs.....	0 bulletin
➤ Bulletins nuls.....	0 bulletin

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, il est nécessaire de procéder à un second tour de scrutin.

M. le Président ouvre le deuxième tour de scrutin, dont le dépouillement est effectué devant les électeurs présents ; Mme Djamila GITTON, benjamine de séance, assurant les fonctions de secrétaire de bureau.

M. Jean-Jacques BERNARD :

Monsieur le président, je souhaite vous interroger, sur une situation qui risque de se poser, vous êtes élu sur la commune de Forges et Madame Boussac est également élue sur la commune de Forges. Ne pensez-vous pas qu'il serait incohérent, voire déraisonnable d'avoir deux élus de la commune de Forges au sein de l'exécutif de l'intercommunalité du SITCOME, qui comptera d'ici quelques temps 22 communes ?

M. Damien BUZZI :

À mon sens, il n'y a pas de contre-indication, chacun vote en son âme et conscience, par rapport aux personnes qui se présentent sur ce poste.

Mme Adeline BOUSSAC :

Je fais partie effectivement de la commune de Forges, mais je m'attacherai à défendre toutes les communes sans différence, je pense être impartiale pour cela. Je peux le comprendre s'il y a un souci et dans ce cas-là, bien évidemment, je retirerai ma candidature.

M. Jean-Claude GALLOIS :

Personnellement j'irai dans le sens de Monsieur Jean-Jacques BERNARD. Vous devriez tous voter pour un habitant de la Grande Paroisse, comme cela il y aurait une certaine parité...

...Rires dans la salle...

Maintenant, cher président, je retire ma candidature.

M. Philippe STUTZ :

...moi aussi je retire ma candidature...

M. Jacky PEPIN :

...moi aussi je retire ma candidature.

M. Jean-Claude GALLOIS, M. Philippe STUTZ et M. Jacky PEPIN retirent leur candidature du 2^{ème} tour.

Mme Adeline BOUSSAC représentant la commune de Forges, déléguée titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

M. Jean-Jacques BERNARD représentant la commune d'Esmans, délégué titulaire du Syndicat, dépose sa candidature.

Toutes les conditions étant réunies pour cette élection, l'Assemblée procède aussitôt au vote par bulletins secrets.

Le deuxième tour de scrutin donne le résultat suivant :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement40
- Nombre de votants.....38
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....38
- Nombre de bulletins blancs et nuls 0
 - ✓ Suffrages exprimés..... 38
 - ✓ Majorité absolue..... 20

Les candidats ont obtenu :

- Mme Adeline BOUSSAC 28 voix
- M. Jean-Jacques BERNARD 8 voix
- Bulletins blancs..... 2 bulletins
- Bulletins nuls..... 0 bulletin

...Applaudissements dans la salle...

Mme Adeline BOUSSAC ayant obtenu la majorité absolue des suffrages valablement exprimés au deuxième tour de scrutin, est déclarée « élue » 3ème Vice-Président du Syndicat par M. Damien BUZZI, Président de ce comité syndical, qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

➤ **Election du secrétaire**

M. Damien BUZZI :

Je vous propose de modifier la délibération proposée en effet le rôle de secrétaire n'a qu'un rôle de contrôle et de vérification des comptes-rendus établis. Je vous propose donc que nous fassions comme nous le faisons dans nos conseils municipaux, c'est-à-dire élire un secrétaire de séance à chaque début de comité syndical. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions prendre la liste des élus par commune et à chaque séance nommer l'élu suivant de la liste.

Monsieur le Président présente :

Le(a) secrétair(e) est chargé(e) de relire l'ensemble des écrits et comptes-rendus effectués lors des comités syndicaux afin de vérifier leur concordance avec les informations relevées.

Monsieur le Président propose :

De ne pas élire un(e) secrétair(e) pour la durée du mandat mais d'élire un(e) secrétair(e) à chaque début de séance. Le poste du(de la) secrétair(e) prévu dans les statuts ne sera donc pas pourvu et une modification des statuts sera faite dans les mois à venir en ce sens. Monsieur le Président propose que le(a) secrétair(e) soit désigné(e) par ordre alphabétique des communes.

En l'absence des élus de la commune de Barbey, la candidature de Madame PRISE' (commune de Blennes) est donc acceptée pour la présente séance.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'élire à chaque début de séance de comité syndical, le(a) secrétair(e) de séance.

Monsieur Damien BUZZI :

Qui est contre, ..., qui s'abstient..., la délibération est donc approuvée à l'unanimité.

➤ **Indemnités de fonctions allouées**

M. Le Président rappelle que conformément aux statuts du Syndicat et Code Général de Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder, au vote des indemnités allouées aux élus, membres du bureau, Président et Vice-Présidents.

- Vu la loi N°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,
- Vu la loi N°2000-295 du 5 avril 2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,
- Vu la loi N°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- Vu le décret N°2004-615 du 25 juin 2004 (JO du 29/06/2004) relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des établissements de coopération intercommunale, mentionnés à l'article L. 5211-12 du CGCT,
- Vu la loi N°2004-89 du 13 Août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales dans le code général des collectivités territoriales,

- Vu le décret N°2010-761 du 7 juillet 2010 relatif à la majoration du point dans la fonction publique,
- Vu la loi N°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les intercommunalités,
- Vu les articles L 2123, 20 à 24, du CGCT, R 2123-23,
- Vu les articles R 5212-1 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions Président et Vice-présidents dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par le décret N°2010-761 du 7 juillet 2010, précité, aux taux suivants :

Taux en % de l'indice 1027 :

Président : 25.59% de l'indice 1027

1^{er}, 2^{em} et 3^{em} Vice-présidents : 10,24% de l'indice 1027.

- D'approuver l'automatisme de réajustement de ces indemnités.
- La date d'effet de la présente décision est fixée au 21 juillet 2020.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 6531, 6532, 6533 et 6534 du budget syndical.

Monsieur Damien BUZZI :

Qui est contre..., qui s'abstient..., la délibération est donc approuvée à l'unanimité.

➤ **Délégations données au Président**

M. Damien BUZZI :

Je vous propose d'apporter quelques petites modifications par rapport au document qui vous a été envoyé par courrier par Sandrine.

Monsieur le Président présente :

- Pour un souci d'efficacité et de rapidité de la gestion administrative et financière du SITCOME, il serait souhaitable de donner certaines délégations au Président,
- Les autorisations données ainsi au Président, feront l'objet d'une information à chaque début de comité syndical
- Les membres de l'Assemblée Syndicale de ce jour, sont ainsi appelés à se prononcer sur ce dossier.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité,
- Conformément à l'article L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - De donner délégation à M. Le Président, et de l'autoriser à signer les contrats concernant la gestion technique, administrative et financière des affaires courantes, l'assistance juridique et fiscale permettant le bon fonctionnement administratif du Syndicat, ainsi que de l'entretien et de la maintenance des biens meubles et immeubles gérés par le SITCOME, dans la limite des crédits inscrits aux budgets du Syndicat.

- De procéder dans la limite de 100 000€ à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget
- De passer les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- De créer ou fermer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services organisés par le SITCOME
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 000€
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts
- D'intenter au nom du SITCOME les actions en justice ou de défendre le SITCOME dans les actions intentées contre lui. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toute juridiction
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules du SITCOME dans la limite de 5 000€
- De donner délégations aux vice-présidents et à la directrice du SITCOME, d'agir dans les domaines de compétence qu'il jugera utile.

Madame Marie-Thérèse FLORENCE :

Je pense que concernant les délégations au deuxième vice-président, il serait plus logique de lui attribuer la tâche de descente dans les bus. Il me semblait que la gestion des dessertes et lignes régulières, étaient des tâches qui se complétaient. Également, mettre sur ce deuxième poste, la réclamation des usagers.

Monsieur Damien BUZZI :

Evidemment, nous allons nous réunir très rapidement avec les trois vice-présidents, nous allons pouvoir ainsi discuter des compétences à attribuer à chacun, en fonction de la vision pour chacun de son poste, et nous pourrions effectivement légèrement modifier les délégations qui viennent d'être annoncées.

Monsieur Damien BUZZI :

Qui est contre qui s'abstient..., la délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Y a-t-il des questions diverses, n'hésitez pas à nous les faire parvenir en amont, si vous désirez avoir des précisions ou rentrer dans le détail de certains dossiers...

Une dernière chose avant que nous nous quittions et que nous stoppions cette séance, j'aimerais avoir un petit mot pour le président sortant.

Cela a vraiment été un bonheur de travailler avec lui sur cette dernière mandature, c'est un homme d'expérience, c'est un homme de qualité, les aléas politiques ont fait qu'aujourd'hui, il ne puisse plus siéger à notre assemblée, à notre instance. Voilà, par des mots simples, je voudrais vraiment le remercier pour tout ce qu'il a fait, pour ce syndicat, pour la maison de la mobilité qui va sortir de terre, ce transport à la demande qui a été le fleuron de tous les transports à la demande en Île-de-France, tout cela à l'initiative de Jean-Marie Albouy, aussi j'aurais apprécié que ce soir, nous puissions lui rendre hommage, simplement, en l'applaudissant grandement.

... Forts applaudissements dans la salle...

Je vous donne rendez-vous début septembre, pour une nouvelle séance où nous installerons les membres des commissions, puis au mois d'octobre où nous nous retrouverons pour le budget supplémentaire.

La séance est close à 21h05.